

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2011/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2011

DCM N° 11-11-17

Objet : Avenants à divers contrats de délégation de service public : modification d'indices

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

S'appuyant sur les nouvelles nomenclatures d'activités et de classification des produits, l'INSEE a diffusé de nouveaux indices du coût horaire du travail et de prix de l'industrie et des services aux entreprises.

Cette refonte a entraîné la suppression de certains indices utilisés dans les formules de révision annuelle de divers contrats de délégation de service public, qui doivent pour poursuivre leur application se référer à l'un des nouveaux indices proposé par l'INSEE.

Il convient dès lors de substituer dans les contrats de délégation de service public intégrant des indices des anciennes nomenclatures, des indices du secteur économique le plus proche issus des nouvelles séries d'indices d'activités et de produits.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal:

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du parking Cathédrale conclue le 27 décembre 2006, prise notamment en son article 31.2 et son avenant n°1,

VU le contrat de concession d'un parc de stationnement Place Charles de Gaulles conclu le 29 décembre 1993, pris notamment en son article 33 et ses avenants n°1 à 3,

VU le contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain situé Place de

Maud'huy, pris notamment en son article 29 2) et ses avenants n°1 à 3,

VU le contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructures à vocation résidentielle Paixhans conclu le 10 juillet 2007, pris notamment en son article 31.2 et ses avenants n°1 à 3,

VU les projets d'avenant suivants :

- n°2 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du parking Cathédrale,
- n°4 au contrat de concession d'un parc de stationnement Place Charles de Gaulles,
- n°4 au contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain situé Place de Maud'huy,
- n°4 au contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructures à vocation résidentielle Paixhans,

CONSIDERANT les nouvelles nomenclatures d'indices, ayant entraîné la disparition des indices du coût horaire du travail ICHT-TS1 et ICHT-TS2 et des indices de prix de la production,

CONSIDERANT la nécessité pour poursuivre l'application des contrats de remplacer ces indices par des indices de la nouvelle série les plus proches de ceux concerné par l'objet des contrats,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE:

- D'APPROUVER les substitutions d'indices apportées à chacun des contrats de délégation de service public suivants :

- Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du parking Cathédrale,
- Contrat de concession d'un parc de stationnement Place Charles de Gaulles,
- Contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain situé Place de Maud'huy,
- Contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructures à vocation résidentielle Paixhans,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence les avenants ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Jacques TRON
Adjoint au Maire

Service à l'origine de la DCM : Pôle Etudes – Service Etudes, Espaces Publics, Déplacements

Commissions : Travaux et Domaines, Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 1.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE